

VILLE DE SAINT-COLOMBAN

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la ville Saint-Colomban, tenue le **08 novembre 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil, 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire, à laquelle étaient présents : messieurs les conseillers Stéphane Rouleau, Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer, Francis Émond et madame la conseillère Mélanie Dostie formant le quorum.

RÉSOLUTION 486-11-11

DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT le coût exorbitant du remplacement de compteurs électromécaniques actuels qui ont une durée de vie minimale de vingt-cinq (25) ans par des compteurs ayant une durée de vie d'à peine quinze (15) ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

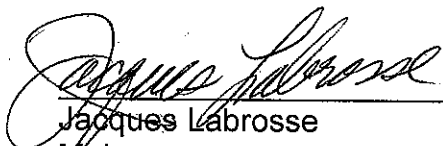
CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs, ni les avantages que pourraient représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

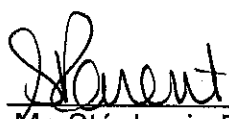
CONSIDÉRANT que les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problème de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tel dispositifs ont été installés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il impose à Hydro-Québec de surseoir au déploiement de ces compteurs jusqu'à ce qu'il ait été démontré que les considérations évoquées ci-dessus ont été dûment prises en compte que les correctifs nécessaires apportés.

Saint-Colomban le 09 novembre 2011.


Jacques Labrosse
Maire


Me Stéphanie Parent
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME le _____

Me Stéphanie Parent
Greffière